



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **42**
- représentés : **4**
TOTAL 46

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 1^{er} octobre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Anne-Marie SEYFRITZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> - Mme Nathalie EBENER, Adjointe	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> Mme Caroline PFISTER, Maire Mme Aude GASPAROTTO, Adjointe M. Joseph GLADY, Adjoint. Mme Stéphanie SAOULIAK, Cons. Mun. M. Arnaud THIEBAUT, Cons. Mun.
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Sébastien CLEMENT, Maire Mme Catherine STROH, Adjointe	-
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Pascal BAUER, Maire Mme Sylvie ROECK, Adjointe M. Roland JOST, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Léa SCHACH, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Nathalie HUMMEL, Adjointe	- M. Gilbert STECK, Adjoint Mme Thyphaine LEFORT, Cons. Mun. M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle EGHermanne, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Maire M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe M. Jean-Luc WEICKERT, Cons. Mun.	M. Nicolas HITIER, Cons. Mun. Mme Virginie MALHÔA, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de STILL :</i> - -
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire M. Emmanuel GOETSCHY, Adjoint

Membres représentés :

M. Fabien SCHMITT	ayant donné procuration à Mme Laetitia MARTZ
M. Denis TOURNEMAINE	ayant donné procuration à Mme Nathalie EBENER
Mme Sylvie TETERYCZ	ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT
M. Alexandre GONCALVES	ayant donné procuration à M. Julien HAEGY

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membres excusés :

M. Claudio FAZIO, Conseiller Municipal de MUTZIG
Mme Mélanie MORE-DESIRÉ, Adjointe de STILL

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Etienne STROH, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS – LIAISONS CYCLABLES : CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, RELATIVE A LA REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN ET FINANCIERES POUR L'ENTRETIEN DES ITINERAIRES CYCLABLES HORS AGGLOMERATION

N° 26-102

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la délibération n°CD-2023-3-7-1 du 19 juin 2023 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace approuvant le schéma des itinéraires cyclables structurants alsaciens ainsi que la politique d'entretien desdits itinéraires ;

CONSIDERANT que dans le cadre de ce réseau cyclable structurant, dénommé « Plan Vélo Alsace », la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à offrir de bons niveaux de service de surveillance et d'entretien sur l'ensemble du périmètre et des aménagements qu'il recouvre ; tant sur les sections d'itinéraires dont elle a la gestion que sur les sections qui relèvent du domaine d'un autre gestionnaire ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes est compétente en matière de création, d'aménagement et d'entretien des liaisons cyclables ;

CONSIDERANT, dans ce contexte, que la Communauté de Communes est susceptible de bénéficier du concours financier de la Collectivité Européenne d'Alsace pour l'entretien des itinéraires cyclables dont elle a la gestion, moyennant la conclusion d'une convention ad hoc ;

VU le projet de convention à ce titre entre la Collectivité Européenne d'Alsace et la Communauté de Communes, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2026 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 17 septembre 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
entérine**

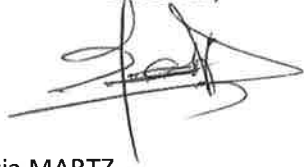
la convention entre la Collectivité Européenne d'Alsace et la Communauté de Communes, relative à la répartition des charges d'entretien et financières pour l'entretien des itinéraires cyclables hors agglomération, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

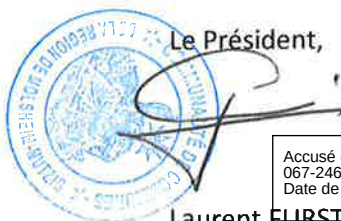
POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Laetitia MARTZ

Le Président,



Laurent FURST

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20261001-DE-26-102-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2026

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 02 octobre 2026
- publication sur le site internet le : 02 octobre 2026